

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYÉS, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES
64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE Syndic officiel pour la cité de Montréal.
C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montréal.
D. SEATH Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
60 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL.
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL. A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conseil de la Reine
BUREAU :
223 Rue Notre-Dame.

Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B. — Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la " poursuite," aussi bien que de la " défense" des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT
Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Editeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :
Un an.....\$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00
Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville 8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL : 22 & 24 RUE ST. GABRIEL ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 18 Avril, 1879.

AVIS.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer dès aujourd'hui que nous agrandirons lundi le format de la PATRIE afin de placer notre feuille sur le même pied que les autres grands journaux quotidiens de langue française. Le succès exceptionnel que nous avons obtenu nous permettra de laisser le prix d'abonnement à \$4 par année et de continuer à faire vendre le journal pour UN SOU dans la rue et chez les marchands de journaux. La circulation actuelle de la PATRIE est de 3,500 copies par jour et nous croyons pouvoir facilement la porter à 5,000 copies avant longtemps, avec l'agrandissement du format.

Nous prions nos lecteurs de la campagne de vouloir bien annoncer la bonne nouvelle à leurs amis en les assurant que la PATRIE sera, sous tous les rapports, égale aux journaux qui chargent \$6 et \$8 d'abonnement par année.

COURRIER.

La PATRIE paraîtra lundi le 21 sous son nouveau format.

M. Mousseau, le peuple commence à se demander si vous avez rengainé votre fameuse motion.

Hâtez vous, M. Coursol ! La session va finir et vous allez nous revenir, simple député, sans le prestige du moindre petit discours ! Et les électeurs de Montréal-Est qui ont les yeux sur vous.

La *Minerve* annonce qu'une grande réunion aura lieu, mardi prochain, à la salle académique des Jésuites dans le but d'inaugurer le projet de colonisation de monsieur le curé Labelle. Elle dit que l'hon. M. Chapleau et MM. Taillon et de Montigny seront les orateurs de la circonstance. Est-ce une affaire politique ? Nous ne le croyons pas, mais on n'a guère pris les moyens d'empêcher qu'on le pense.

Les conservateurs encore ahuris du coup qui leur a été porté par la trahison de leurs chefs à propos de l'affaire Letellier, ont un air mélancolique qui navre le cœur de toutes les personnes charitables. Ils se saluent main-

tenant par ces mots qui sont passés à l'état de formule sacramentelle :
—As-tu des nouvelles de Langevin ?

Les faillites au Canada, d'après MM. Dunn, Wiman et Cie, pour la première partie de l'année 1879 comparée à la première partie de l'année 1878, ont monté jusqu'à \$11,648,694, et l'année dernière elles n'étaient que de \$9,100,979. Aux Etats-Unis, pendant la première partie de l'année 1879, les faillites se sont montées seulement à \$43,112,653, et en 1878, à la même époque, elles étaient de \$82,098,326.

Le *Free Press* d'Ottawa dit que si les ministres continuent à nommer des employés surnuméraires dans chaque département, le gouvernement se verra forcé de demander des fonds nécessaires pour construire un nouvel édifice pour loger ces résidus de la victoire conservatrice du 17 septembre dernier. Il y a maintenant près de 100 employés de plus, pendant la session actuelle, qu'il y en avait pendant la session de 1878.

C'est là la protection des mignons politiques aux dépens du trésor public. Et ces bons conservateurs ont quelque fois l'audace de prononcer le mot : *économie* !

Un rapport contenant les noms, âges, états de service des pensionnaires de 1812 a été soumis jeudi au parlement.—Le nombre des vétérans décédés pendant l'année 1878 est de 331 et 1810 pensionnaires ont reçu la somme de \$36,200. Les officiers qui touchent la pension sont repartis comme suit : 2 capitaines ; 14 lieutenant ; 5 enseignes. Voici les noms de ceux de ces braves militaires qui habitent aujourd'hui la ville de Montréal :

J B Amyot, F Amyrauld, N Barré, J Beaucaire, F Beauchamp, P Belanger, E Birtz, E Blanchet, J Blondin, A Boivin, J Bouchard, J B Boudrias, P Bourget, B Bousquet, M Bouvier, A Brodeur, E Brown, J Cardinal, J Carneré, J B Carpentier, P Corbeil, H Daragon, A Dufaut, P Dufresne, F Dumoulin, Gadoury, A Guimond, E Idler, L Jarrett, C Labelle, L Labranche, J Lafleur, L Lantier, J Latinville, L Lebrun, F Lemay, G Lessard, P Marois, H Descaries, F Pesant, T Griessy, S P Jeannotte, J L Dorais, J B Pagé, J B Wilscomp, F Massé, J Patenaude, F Paquet, P Pilon, A Ploude, J B Richard, F, Timer, E Tribot, J Latour.

Personne, certes, ne saurait accuser le *Journal* de Québec d'être un révolutionnaire bien dangereux, ni même d'avoir des sentiments libéraux bien prononcés. Voilà pourtant ce que dit le *Journal*, dans son édition de jeudi, à propos de l'affaire Letellier :

"La demande au parlement fédéral d'intervenir dans les difficultés du lieutenant-gouverneur de Québec avec ses ex-ministres, a été en tout point une fausse démarche, d'abord parce qu'elle transmettait à un autre tribunal le soin de juger une question qui ne pouvait l'être que par la Chambre de Québec, et parce qu'en suite elle inaugurerait un précédent qui affecte les libertés du

gouvernement provincial, respectées jusqu'ici, de la manière la plus stricte, par le gouvernement fédéral.

"On avait, pour exemple, sa répugnance d'intervenir dans la difficulté des écoles séparées du Nouveau Brunswick, comme dans toute autre législation de province, ainsi que le constatent les rapports du département de la justice. Il se contentait, au besoin, d'indiquer, de suggérer les modifications suivant le cas, mais de manière à faire sentir sa main le moins possible.

C'était donc le plus profond respect des constitutions provinciales qui avait animé le gouvernement fédéral jusqu'ici ! Et l'on est venu, cependant, un jour, pour complaire à des partisans, porter soi-même une main profane sur l'arche constitutionnelle.

Qui est le chef ?

Cette question se pose aussi naturellement aujourd'hui que naguère. Le parti conservateur se compose, comme on sait, de trois factions : celle de l'école du *Nouveau Monde*, qui dominait sous le règne régénérateur de M. De-Boucherville, mais qui est réduite à rien depuis que M. Trudel qui en est le chef a été déconfit dans la personne de M. Seers à Beauharnois ; la faction tarée, qui a M. Langevin pour chef et M. Tarte pour porte plume ; enfin la faction naïve qui a M. Masson pour grand prêtre. Le parti tory a eu un moment des velléités de se débarrasser de la section Langeviniste et d'en venir à terme avec les exploits d'une école dont les principes dégradants font mal aux cœurs faibles. Pour assurer l'émancipation des honnêtes gens du parti conservateur on a voulu que son chef M. Masson et on lui mit dans la main le glaive et le portefeuille qui avait appartenu à *Cébi* dont on vénère la mémoire avec autant d'ardeur qu'on embrasse ses enseignements. C'est M. Masson que sir John attendait d'Europe pour parachever sa combinaison gouvernementale, et c'est sur lui que reposait l'espoir de la phalange timorée qui voulait secouer le joug. Il avait, dans des circonstances précédentes, fait preuve de beaucoup de caractère et de fort peu de jugement, et l'on comptait sur ces qualités pour assurer le triomphe des idées chères. Comment se fait-il que ce soit M. Langevin qu'on envoie en Angleterre pour revendiquer nos droits ? De quel œil le bureau de *Downing street* verra-t-il arrivé ce politicien de bas étage, dont toute l'habileté consiste à faire fi de l'intégrité et qui est aussi bien disposé à sacrifier son pays qu'à flouer ses amis ? M. Masson doit à sa réputation d'honorabilité personnelle un prestige qui manque complètement au maître général des postes, et il est bien le seul de tout le cabinet qui aurait pu, si il y a lieu, faire une impression sur le tribunal chargé de décider la simple question qui lui est soumise.

La conclusion à tirer du choix qu'on a fait nous porte à croire que l'école Langeviniste l'emporte sur l'école Massonique. Nous demandons humblement des informations. Le parti conservateur canadien est bien digne, après tous les faux pas qu'il vient de faire, d'être dirigé par M. Lange-

vin ; mais nous aimerions à savoir si le choix de M. Langevin comme chef est définitif. Il est toujours bon de connaître ses adversaires.

Club National de St. Hyacinthe.

Cette institution fait preuve d'une vitalité qui nous fait plaisir et qui devra réjouir tous les vrais patriotes de la Province. Tous les jeudis ses membres se réunissent pour entendre une lecture, un discours ou une discussion et chaque fois l'immense salle du Club est trop étroite pour contenir la foule qui s'y presse.

Jeudi dernier M. Bienvenu, ancien rédacteur du *National*, à Montréal, avait bien voulu se charger de faire les frais de la séance. Il avait choisi pour sujet *Les finances de la Province* ; et, malgré l'aridité de la matière, il sut la traiter avec un grand succès et de manière non-seulement à instruire mais encore à intéresser son auditoire. Le travail de M. Bienvenu est réellement remarquable ; embrassant la question financière sous tous ses aspects, il ne laissa rien d'obscur dans ce labyrinthe inextricable de chiffres. Les recettes et les dépenses depuis la confédération, la création de la dette, les gaspillages et la mauvaise administration des conservateurs tout nous passe sous les yeux et M. Bienvenu peut se flatter d'avoir parfaitement réussi.

Après la lecture, le Président, M. Mercier, suggéra au club de donner à cet excellent travail l'honneur de l'impression. L'idée fut accueillie favorablement et nous espérons voir en brochure avant longtemps la lecture si instructive de M. Bienvenu.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que la bibliothèque que le Club a entrepris de fonder à St. Hyacinthe s'enrichit chaque jour. Il y a quelques semaines c'était l'honorable Juge Papineau et M. Ernest Tremblay, de Montréal, qui faisaient dons de magnifiques ouvrages à cette œuvre philanthropique et jeudi c'étaient de jeunes amateurs de St. Hyacinthe qui offraient au club les œuvres complètes de Jules Verne.

Nous constatons ces faits avec plaisir ; ils prouvent que nos amis de St. Hyacinthe ont du cœur et de l'énergie, aussi leur dirons-nous avec plaisir : courage et persévérance.

Club St. Jean-Baptiste.

L'inauguration de ce club a eu lieu jeudi soir au No. 515 de la rue Ste. Catherine dans les vastes salles situées au-dessus du magasin des MM. St. Marie. Le nombre des assistants était très considérable. La gaieté et l'entrain le plus vifs, entretenus par les accords mélodieux de la musique de la Cité que dirigeait M. Lavigne n'ont pas cessé un seul instant de régner. Les quatre magnifiques tables de billards ont été constamment assiégées par les amateurs qui se disputent les faveurs de la bille, pendant que les autres tables de jeu gémissaient sous les efforts de ceux qui les entouraient. Rarement, nous avons assisté à une soirée plus agréable, et si le Club St. Jean-Baptiste se maintient toujours dans les traditions de sagesse et de moralité que les promoteurs de l'entreprise se proposent d'établir nous lui prédisons un beau succès.

En l'absence de M. Derome, le président, M. N. Pausé, avocat, exposa en termes tout à fait bien appropriés le but que poursuit la nouvelle organisation, qui est l'amusement honnête de ses membres et leur instruction ; car le Club a une bibliothèque et une salle de lecture. Les liqueurs de tem-

pérance seront seules en usage et jamais il n'y sera permis de jouer de l'argent. Ce programme fut hautement approuvé par l'auditoire et par les messieurs qui prirent, sur invitation, la parole après M. Pausé. Les Canadiens ne seraient pas des Canadiens s'ils avaient une réunion d'où le chant serait banni. M. Octave Labelle nous détailla quelques petites chansonnettes qui mirent le comble à la joie générale, et chacun se retira tard dans la nuit avec le ferme propos de retourner bientôt goûter les douceurs d'une aussi belle réunion.

Une réponse de l'honorable M. Joly.

Au sujet des informations publiées hier dans les journaux sur la question de l'élevateur et de la plate-forme, l'honorable M. Joly a adressé la lettre suivante au *Chronicle* :

Cher monsieur,
J'ai vu dans le *Chronicle* de ce matin un article intitulé. « L'élevateur de la Terrasse-Durham, » et comme je suis en position de fournir des informations sur le sujet, je les donnerai immédiatement.

Quand M. Griffith a demandé la permission de construire un élévateur jusqu'à la Terrasse, après avoir consulté des officiers du département des travaux publics, j'accordai la permission demandée sur cette partie de la plate-forme, qui appartiendrait au gouvernement provincial, vu que je m'intéressais à cette grande amélioration pour Québec.

Mais j'étais si bien pénétré de l'idée qu'il ne fallait pas bloquer ou obstruer ce magnifique point de vue, que j'exigeai comme condition des promoteurs de l'entreprise, que tous les travaux seraient effectués sous la plate-forme. Ce ne fut qu'après avoir acquis la conviction qu'il était désirable de couvrir l'escalier de l'élevateur conduisant de la plate-forme au pied du cap d'une espèce d'abat-jour, que je consentis à cet abat-jour pourvu que le sommet ne fût pas plus élevé que le niveau des garde-fous, de façon à ne masquer aucunement la vue, laquelle serait gaspillée si l'on érigeait sur la Terrasse aucun pavillon, ou kiosque ou aucune construction de même nature.

L'entrepreneur n'a donc pas le droit d'ériger aucune clôture comme il l'a fait, mais le gouvernement lui permet de travailler sous la plate-forme et de percer celle-ci pour y jordre un escalier, qui ne nuira aucunement au public, l'orifice pratiqué devant être entouré par une clôture peu élevée.

Quoique la plate-forme, telle qu'elle existait avant son extension, appartenait au gouvernement provincial, je n'ai jamais songé à donner la permission d'y conduire un élévateur sans consulter l'architecte, M. Baillargé, ingénieur de la cité. Ce dernier m'a donné par écrit son opinion quant à la manière dont les travaux devaient être exécutés pour ne pas endommager en rien notre magnifique plate-forme, dont le public québécois est si fier. Les mesures seront prises pour que les promeneurs ne soient aucunement ennuyés par le bruit et la fumée de l'engin, si l'on est obligé de le placer sous la plate-forme.

J'espère que l'entrepreneur exécutera les travaux de la manière indiquée par les ingénieurs de la corporation et du gouvernement et s'il le fait, je ne crois pas que personne n'aura s'en plaindre.

Votre tout dévoué,
H. G. JOLY
Québec, 16 Avril 1879.

PARLEMENT FEDERAL.

(Des journaux du matin.)

SENAT.

Ottawa, 18.

Le Dr. ALMON, d'Halifax, le nouveau sénateur, est introduit et prend son siège.

M. BELLEROSE introduit un bill pour pourvoir à la liquidation des affaires de certaines maisons construites de Québec.

M. REESOR propose que le greffier du bureau soit autorisé à payer à J. K. Gordon, témoin dans l'affaire de Campbell, ses dépenses de voyage.

Après une discussion d'environ une demi-heure, la motion est mise aux voix, donnant un résultat de 29 pour et 29 contre. L'Orateur ayant donné son vote négativement, la motion est rejetée.

M. REESOR propose alors la seconde lecture du bill dans l'affaire Campbell.

M. CORNWALL propose l'amendement dont il a déjà parlé, qui consiste à référer le bill à la Cour Suprême pour son examen et pour savoir si le parlement a le droit de prendre de telles mesures.

Un long débat s'ensuit qui dure jusqu'à 9 heures du soir et finalement l'amendement fut rejeté.

M. REESOR propose alors de nouveau la seconde lecture du bill.

M. PENNY s'y oppose, mais finalement la motion est adoptée.

Le bill amendant l'Acte des Bureaux de Postes est lu pour la seconde fois.

Le Sénat s'ajourne à 10 hrs. p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 18.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine,

M. HOLTON parle d'une résolution passée hier soir à propos des droits sur le thé et le café. Il met en doute l'autorité du gouvernement de prendre une telle mesure sur la simple résolution d'un comité.

M. TILLEY dit que, de fait, il n'y avait eu aucune mesure de prise, et que l'ordre en question était basé sur un autre ordre passé en conseil quelque temps auparavant.

M. HOLTON demande si une personne important des thés en Canada via New-York aurait à payer la taxe extra de dix par cent au cas où elle vendrait une partie de sa cargaison aux Etats-Unis.

M. TILLEY dit que si le thé était importé directement pour le Canada, l'importateur pouvait vendre une partie de sa cargaison aux Etats-Unis sans payer la taxe extra.

Sir J. A. SMITH proteste contre un arrangement qui profiterait aux marchands de Montréal au détriment des provinces maritimes.

M. TILLEY répond qu'il croit que les droits seront divisés et arrangés de manière à profiter à tous.

L'examen de la résolution 11 du tarif est ensuite commencé.

M. TILLEY dit que la taxe de 25 0/10 sur les instruments agricoles a été imposée afin d'encourager les manufactures canadiennes.

Plusieurs membres de l'opposition s'opposent à cette taxe parce que les manufactures ne souffrent pas de la compétition étrangère.

M. ROSS s'oppose aux droits sur les livres comme étant préjudiciables aux Ecoles du Dimanche.

M. MACKENZIE est de la même opinion.

M. MILLS regard de ces droits comme étant un moyen de nuire à l'éducation. Il fait de plus quelques remarques assez violentes.

Après plusieurs autres discussions assez vives cet item et quelques autres sont passés.

L'Orateur quitte son siège à 6 hrs.

Séance du soir.

L'acte concernant la banque Jacques-Cartier est lu pour la troisième fois et est adopté.

L'examen des droits sur les marchandises énumérées dans la liste du tarif est ensuite continué.

Les droits sur les céréales viennent les premiers.

M. CHARLTON demande pourquoi les droits sur le maïs sont-ils plus bas que sur des autres céréales.

Il dit que le gouvernement commet là une grave erreur et que le maïs n'est pas assez protégé. Il suggère que les droits soient élevés à 13 cts.

M. MILLS proteste contre les droits sur le maïs et dit que cette mesure nuira aux intérêts agricoles du Canada.

Après une discussion assez longue, l'item est enfin adopté.

Vient la question du blé.

M. HOUE propose que la Cham-

bre se forme en comité pour adopter la résolution suivante:

"Que dans aucun temps, ayant raison de croire que la récolte de blé ne sera pas suffisante à la consommation, il soit permis au gouverneur en conseil de réduire ou d'enlever les droits sur le blé importé pour le temps qu'il jugera à propos."

M. FISET propose un amendement à l'effet de faire admettre le blé en franchise.

M. CHARLTON propose en amendement à l'amendement, que le blé, le charbon et le fer brut soient admis en franchise.

Après une courte discussion, l'amendement est mis aux voix et perdu par 53 pour et 114 contre.

L'amendement à l'amendement est aussi mis aux voix et rejeté sur une division de 57 contre 113.

SIR JOHN dit, en parlant de la motion de M. Houde, que si le besoin s'en faisait sentir, les droits sur le blé seraient relevés et qu'il désirait que la motion fût retirée.

M. MACKENZIE fit encore plusieurs objections, après quoi la motion de M. Houde fut retirée.

A propos de l'item de la farine de blé,

M. CARTWRIGHT demande quel était l'objet du ministre des Finances en établissant un droit de 50 cts. par baril.

M. TILLEY répondit qu'il n'y aurait que peu ou point de farine d'importée des Etats-Unis et que la culture augmentant chaque jour en Canada nous mettrait en état de nous suffire à nous-même sous ce rapport.

M. VALLEE propose que la farine soit admise en franchise.

Une chaude discussion s'éleva et dura assez longtemps, après quoi, sur une proposition de M. CARON, la Chambre s'ajourne à 1.15 hrs. a. m.

La glace.

Côteau Landing, 19—La glace est mauvaise, on attend la débâcle bientôt.

St Zotique, 19—La glace est encore ferme.

Beauharnois, 19—Le chenal est clair aussi loin qu'on peut voir.

Lachine, 19—La rivière est claire, il ne passe pas de glace.

Hochelega, 19—La glace est dans le même état qu'hier, des hommes ont traversé à pieds ce matin.

Longueuil, 19—La glace est ferme.

Boucherville, 19—La glace est mauvaise, pas de traverse, l'eau est haute.

Verchères, 19—La glace est mauvaise, on ne traverse plus en voiture.

Sorel, 19—La glace est encore ferme.

Yamachiche, 19—La glace est arrêtée aujourd'hui.

Ste Anne de la Pérade, 19—La glace a marché un peu, l'eau commence à monter.

Portneuf, 19—La glace est brisée ici mais elle est arrêtée à Deschambault.

Labaie, 19—La glace est encore ferme.

Trois-Rivières, 19—La glace en bas d'ici à aller jusqu'au Grondines a marché hier, elle est ferme plus haut, l'eau baisse.

Berthier, 19—La glace est ferme, l'eau monte lentement.

Batiscan, 19—Le chenal est clair aussi loin qu'on peut le voir.

Ste Croix, 19—On traverse encore en voiture, la glace est ferme.

St. Nicholas, 19—La rivière est libre.

Carillon, 19—On a traversé ce matin avec des voitures. La glace n'est pas sûre.

Rigaud, 19—La glace est ferme.

Como, 19—Des hommes traversent à pieds.

Vaudreuil, 19—La glace passe lentement, l'eau a monté de deux pieds depuis hier.

Beluse Ste Anne, 19—La glace est bien mauvaise ce matin.

Lancaster, Ont., 19—Le chenal est clair.

La «MINERVE» du 4 avril, s'exprimait ainsi en parlant de Son Excellence le Gouverneur-Général:

L'affaire Letellier vient d'entrer dans une nouvelle phase. Sir John A. Macdonald a annoncé hier en Chambre que le Gouverneur avait réservé, pour transmettre en Angleterre, la destination de M. Letellier, que le gouvernement avait décriée. Nos commentaires seront brefs en face de cette surprise. Car malgré que tous les journaux libéraux qui semblent avoir été mis dans le secret depuis longtemps, nous n'avons pas eu de nouvelles précises, nous n'osons croire à cette violation de nos fran-

chises. Nous avons maintenant deux autres au lieu d'un, voilà tout! et le JEUNE HOMME qui représentait la Reine à Ottawa ne vaut pas mieux que le FORBAN qui représentait la Reine à Québec.

Et l'Angleterre nous demande de l'affection! Ignore-t-on quelque part que le régime du fouet est passé et que les sujets coloniaux se sentent assez intelligents pour conduire eux-mêmes leurs propres affaires? Nous nous en tenons aux termes de notre constitution qui nous accorde le droit de nommer et de démettre nos Lieut-Gouverneurs. Nous ne connaissons pas le rôle de la Grande-Bretagne en cette affaire et nous sommes prêts à accepter la lutte sur le nouveau terrain où le Gouverneur vient la porter, quelque soit l'extrémité où elle nous conduise.

Que nos amis soient calmes, la constitution nous laisse encore assez de ressources pour effacer le soufflet que le gouvernement responsable vient de recevoir. Nous sommes le droit, nous sommes la foule et à la longue nous serons la force.

M. Chs. Lenoir Pt. S. S.

Hier soir vers les 10 heures, M. Charles Octave Lenoir-Rolland, ptre. S. S. du Séminaire de cette ville rendait son âme à Dieu après quelques jours de maladie et après avoir été administré par M. le Supérieur Bayle.

M. C. O. Lenoir-Rolland naquit le 17 mars 1825 à Montréal du mariage de M. Toussaint Lenoir-Rolland et de Marguerite Lenoir. Les bonnes œuvres et la vertu de ce bon prêtre qui sont encore toutes palpables dans le souvenir de beaucoup de nos concitoyens vivront longtemps.

Au mois d'août 1859 M. C. O. Lenoir-Rolland succéda à M. Pierre-Paul Denis, S.S., en qualité de directeur du Collège au petit Séminaire de la Montagne, rue Sherbrooke. De la date de sa nomination au temps de M. Delavigne ptre. S.S. qui le remplaça il y a quelques années, M. Lenoir se fit toujours remarquer par un goût décent pour l'instruction et beaucoup de talent pour la direction des jeunes gens.

Les restes mortels de M. Lenoir seront transportés à N.-D. mardi prochain à 8 1/2 hs. pour de là au Séminaire de la Montagne.

Les ravages d'un ouragan.

A trois heures moins un quart de l'après-midi, avant-hier, un cyclone venant du nord-ouest a fondu sur Collinsville, Missouri, à 11 milles de St. Louis, et poursuivant sa course en zig-zag à travers le village, il a démolit dix bâtiments, en a ruiné une trentaine d'autres et a plus ou moins endommagé soixant-quinze maisons d'habitation ou établissements d'affaires. Le passage de l'ouragan a duré moins de trois minutes. Aussitôt après, les villageois, que la pluie avait fait rentrer chez eux, sont sortis de tous côtés pour s'assurer de ce qu'étaient devenus leurs parents ou amis pendant cette courte mais terrible tourmente.

Des volontaires se sont organisés immédiatement, sous la direction du maire, pour fouiller les décombres des maisons démolies. On a retiré de dessous les ruines d'une de ces maisons Patrick Doner, âgé de 6 ans, qui était évanoui et avait une jambe cassée, et presque aussitôt après le corps entièrement écrasé d'une petite fille nommée Annie Reynolds. Une dame Jacobs, septuagénaire, et les deux fils de Thomas Nelson, âgés de 9 et 12 ans, ont été grièvement blessés lors de l'éroulement de leurs maisons respectives. On croit qu'il n'y a pas eu d'autres victimes que les cinq qui viennent d'être nommées.

Voici une liste partielle des dommages:

La maison d'habitation de Mme Griffiths a été démolie. Des quatre maisons contigües de Frederick Metz, deux ont été presque rasées et les deux autres grandement endommagées. La maison Roberts a été arrachée de ses fondements et transportée à une dizaine de pieds; tout son contenu a été détruit. Une autre maison du même propriétaire a été démolie de fond en comble. Le toit de la maison Raebuck a été emporté.

La maison de Joseph Combs s'est écroulée sur celle d'Heedly, dont une portion a été pulvérisée. Beaucoup d'autres bâtiments ont été démolis en tout ou en partie. L'église épiscopale, dans laquelle on célébrait un service funèbre, a été fortement ébranlée, et la chute des plâtras et des fragments de verre a blessé presque tous les assistants. Des clôtures, de trottoirs de bois, des arbres, etc., ont été enlevés et dispersés dans toutes les directions. Un buggy et un cheval dont il était attelé ont été emportés en tourbillonnant à une trentaine de pieds de haut et jetés sur le sol, à 15 mètres de loin, avec tant de force que tous les

os du cheval ont été brisés et les planches du buggy divisées en milliers de morceaux. Les dommages dans le village de Collinsville sont estimés à \$50,000.

TAPISSERIE NOUVELLE 1879.

A VENDRE A BON MARCHÉ EN GROS ET EN DETAIL

AUSSEI: Grand assortiment de TAPISSERIE depuis 3cts la piece CHEZ

E. A. MARTINEAU 257 Rue St. JOSEPH. Montréal.

THEATRE ROYAL. Vendredi et Samedi

Deux dernières représentations

MATINEE, Samedi à 2 heures pour les dames et les enfants.

Troupe de Pantomime et Compagnie de première classe de

TONY DENIER! Avec le grand Bouffon Original GRIMALDI et GEO. H. ADAMS avec une grande combinaison de 25 artistes, dans

HUMPTY DUMPTY 1er Prix populaires.

Le 28 AVRIL LES WILLIAMSON

Dans "STRUCK OIL." D. B. HODGES, Agent d'affaires.



An No. 233 RUE NOTRE-DAME. A COMMENCER LUNDI le 14 AVRIL

Pendant un temps très court, la fameuse Horloge Apostolique de Strasbourg

Un triomphe du génie mécanique. L'invention la plus ingénieuse des temps anciens et modernes, présentée avec des effets présentés étonnants, aussi naturelles dans leurs mouvements que la vie elle-même.

La grande procession des douze Apôtres.

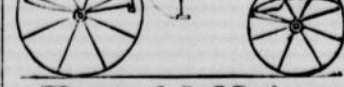
Le Baptême du Sauveur.

L'abjuration de Pierre.

Les visites furtives de Satan.

Les Anges de la Vie et de la Mort, Et le chant du Coq.

Ouvert à tout le monde le soir et le jour Admission, seulement 10 cts.



Berard & Major CARROSSIERS

No. 1039 RUE Ste. CATHERINE. NOUS avons en main, à notre établissement, 1039 rue Ste. Catherine, un assortiment complet et varié de toute espèce de voitures et buggies, comme suit: Bercasses, Chars-à-Bancs, Phaetons de Dames, Buggies, forme de boîte Voitures de Québec, Wagons Express, Dog Carts, Etc., etc., etc.

Nous garantissons que nos marchandises sont de première classe en tout point. Venez nous voir. 5 avril—em

GRANDE ASSEMBLEE DES BOULANGERS DE MONTREAL

Une grande assemblée des boulangers de Montréal, aura lieu au No. 712 rue Craig, Samedi le 19 Avril à 3 heures P. M.

Tous les membres sont priés d'y assister pour affaires très importantes.

Société de Construction Métropolitaine.

La 233ème appropriation de la première émission et la 161ème de la seconde émission seront octroyées MERCREDI le 30 courant à 8 heures P. M., au No. 111 rue Notre-Dame.

PENSION. On pourra procurer une bonne pension à prix modérés, à un ou deux mois, ou à un couple marié, au No. 41 rue Des Allemands.

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU.

Vente par encan de meubles de ménage, piano, etc.

Les soumissionnaires ont reçu instruction des exécuteurs testamentaires de feu OLIVIER F. RECHETTE, Ecr., et de feu Dame LUCIE DEBUC, sa veuve, en leur vivant de la cité de Montréal, de vendre à la résidence, No. 156 rue St. Denis,

Samedi le 19 Avril 1879

Tous les meubles et effets de ménage appartenant à la succession des dits M. et Mme Fréchette, consistant en mobilier de salon, de salle à diner et de chambre à coucher et ustensiles de cuisine.

Vente à DIX heures A. M. BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Splendide ameublement de Maison, etc.

Les soumissionnaires vendront au No. 36, rue St. Denis, près de la rue Laguchetière,

MARDI le 22 courant

Un splendide ameublement de salon, salle à diner et chambres à coucher, contenant un grand miroir, rideaux de salon en damas vert, tables avec dessus en marbre, étagères, tapis et tapisseries, chaises de goût, fauteuils, couteaux et fourchettes richement montés, garde manger, service à thé et à café, plats, plats à fruits, préparés, tapis d'escaliers, etc., etc.

Aussi un très beau piano "KNABE" et tabouret.

Vente sans réserve à DIX heures. BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

OU EST PILON, OU EST PILON.

Nos. 633 et 635 RUE STE. CATHERINE,

Coin de la Rue Jacques-Cartier

Vis-à-vis de la Banque d'Epargne.

A l'enseigne

DU GROS CŒUR,

En société avec Jolicoeur & Frères.

La nouvelle maison A. Pilon, Jolicoeur et Frères, est ouverte depuis le 7 avril et en dépit des temps durs, l'encouragement qu'elle en a reçu, a été tout-à-fait étonnant. Nous avons énormément vendu.

Vous venez en savoir la raison! Mais parce que toutes les dépenses, tant sur le rapport du loyer, salaire des employés, etc., ont été fortement réduites.

Nous nous trouvons dans une position de pouvoir vendre à si bon marché que toute notre ancienne pratique revient en grande foule dans nos deux grands magasins qui ne forment qu'un seul, et n'ayant point d'escalier, car nous n'avons qu'un seul étage pour le détail.

Nous remercions de leur sympathie et de leur bon cœur, tous ceux qui sont venus nous encourager et les engageons à continuer à nous favoriser de leur patronage, tout en étant certain d'être bien servis, parce que nous tenons un grand assortiment de marchandises fraîches, nouvelles, d'un tout dernier goût et à grand marché. Nous achetons souvent des gros lots d'encan, que nous vendons à des prix défiantement bas.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le département des tweeds dont la vente se fait très rapidement, parce que nous en faisons une spécialité et que de bons costumes y sont employés avec un premier tailleur, M. W. Macheth, qui taille les habits d'hommes et d'enfants pour rien. Le département des modes ne reste pas en arrière, car ayant en tête Mlle Georgia Jobin, première modiste, bien connue, tant à la ville qu'à la campagne, qui se charge de garnir les chapeaux gratis, et de Mine Lessard, encore une autre bonne modiste, de l'ancien grand magasin, qui tout en étant un couturier pour vendre, donne les patrons de robes et de manteaux gratis.

Ce département a une grande vogue depuis que notre établissement est ouvert. Vous venez acheter à grand marché!

Allez donc au Gros Cœur pour le bon marché. A. Pilon y sera toujours présent afin de pouvoir répondre à sa nombreuse pratique. N'oubliez pas que nous ne vendrons que pour à gent comptant seulement.

A. PILON, JOLICOEUR & FRÈRES.

AVIS.

Barreau de Montréal.

Les membres du Barreau de la Province de Québec, section du District de Montréal sont priés de se réunir, JEUDI, le PREMIER MAI prochain, à TROIS heures P.M. au lieu ordinaire des séances, au Palais de Justice, à Montréal, pour recevoir le rapport annuel du Conseil et procéder à l'élection des officiers et conseillers pour cette section.

Par ordre, P. H. ROY, Secrétaire.

Montréal, 19 avril 1879. ci

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Giroux, ferblantier, de la Cité de Montréal. Failli.

Le synde soussigné recouvrera des soumissions jusqu'à mardi le vingt-deux du courant pour l'achat de l'actif appartenant à la dite faillite. Stock de ferronneries, ferblanteries, marchandises de plombiers, chapeaux, voitures, etc.

D'après inventaire \$1,941.04
Dettes de livres, par liste 3,153.99

Le synde ne sera pas tenu d'accepter la plus haute ou aucune des soumissions.

Toutes soumissions, autres qu'argent comptant devront être accompagnées des conditions.

Pour plus amples informations s'adresser à

C. O. PERRAULT, Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Montréal, 19 avril 1879.

Chemins de Fer.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le 10 et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit: Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.

Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.

Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelega à 5.30 P.M.

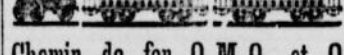
Le train de St. Jérôme à 7 A.M. Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.

Bureau général: 13 Place d'Armes. STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mechanic's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant.

C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service régulier.—Vitesse et sécurité. De Montréal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

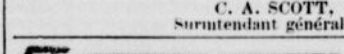
Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de

Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la maille laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelega pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.20 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.

C. A. SCOTT, Surintendant général.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 14 Avril,

Les trains circuleront sur cette division comme suit: Express. Mixte.

FEUILLETON de la "PATRIE."

L'EXPIATION DE SAVELI.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

Vers minuit, Ilioucha, suivi de sa bande, entra résolument dans la cour en franchissant le fossé. Les chiens grognèrent, mais les poules toutes chaudes leur firent bientôt accueillir les intrus comme des amis.

Une lampe brûlait dans le coin devant les images saintes; la lueur qui filtrait sous la porte arrêta un moment ceux qui allaient jouer leur vie. Ils écoutèrent... aucun bruit insolite ne frappa leur oreille.

Bagrianof fut aussitôt sur son séant. Il voulut crier, mais un bâillon solide appliqué sur sa bouche étouffa le son, et il retomba garroté sur son lit.

Les meurtriers s'arrêtèrent alors et se regardèrent.

Leur ennemi était en leur pouvoir, il ne s'agissait plus que de lui ôter la vie. Mais ce qui avait paru tout simple en face du péril et de la lutte devenait horrible en présence de cet homme sans défense.

Bagrianof, immobile, les regardait avec des yeux farouches. Son visage, à demi-caché par le bâillon, changea soudain d'expression; les doigts de sa main droite, seuls libres de leurs mouvements, esquissèrent un signe de croix sur sa poitrine pendant que son regard exprimait la prière.

—Que veut-il? demanda un des paysans.

—Il veut peut-être prier Dieu avant de mourir, répondit un second.

—Ecoute, seigneur, dit Ilioucha, tu vas mourir, parce que tu es dur et cruel envers nous, et que tu es sourd à la voix de la miséricorde.

Inconsciemment, cet homme inculte employait un langage élevé, presque biblique, celui des Ecritures qu'on lit en slavon aux offices de l'Eglise russe.

—Nous voulons ta mort, continua-t-il, parce qu'elle seule nous délivrera de toi, mais nous ne voulons pas la perte de ton âme. Repens-toi, et fais ta prière à Dieu pour qu'il reçoive ton âme pécheresse dans son royaume céleste.

Bagrianof agita encore ses doigts sur sa poitrine.

—Il ne peut pas même faire le signe de la croix, dit un des conjurés. Délions-lui la main droite afin qu'il puisse prier.

Ilioucha dégagea aussitôt la main droite de Bagrianof, qui s'en servit pour indiquer les images et l'Evangile qui était ouvert devant, sur un pupitre. Cet homme impitoyable, cet insolent seigneur, pria dévotement matin et soir, et ne se couchait jamais sans avoir lu quelques versets des Ecritures.

—Tu veux lire? fit un des

paysans. Non, prie plutôt, cela vaudra mieux.

Bagrianof, toujours humble et soumis, fit un geste de dénégation et tendit de nouveau la main vers le livre. Sur le même pupitre était une croix.

—C'est la croix que tu veux? Bagrianof fit un signe affirmatif —Apportez-lui la croix, qu'il la baise, dit Ilioucha. Mais attention: si tu cries, on te tord le cou tout de suite, sans te laisser le temps de te repentir. Donnez-moi le mouchoir, vous autres.

Ils passèrent le mouchoir avec un nœud coulant au cou de Bagrianof, et Ilioucha en prit le bout; puis un paysan apporta la croix pendant qu'un autre ôtait le bâillon.

Bagrianof respira longuement, en fermant les yeux de peur de laisser éclater sa joie. C'était un pas énorme que d'avoir recouvert la parole. Il était désormais à peu près sûr d'avoir la vie sauve.

—Mes amis, dit-il doucement, je suis très-coupable envers vous et envers Dieu; mais si vous me laissez le temps de me repentir, je vous jure de consacrer le reste de ma vie à réparer le mal que je vous ai fait.

La phrase était longue, mais habile, et il avait eu le temps de la mûrir.

—Oui, dit Ilioucha dédaigneusement. nous te connaissons: tu parles doucement au jourd'hui, et demain tu nous enverras en Sibérie.

—Non, je vous le jure! dit Bagrianof en se signant. Je comprends maintenant le mal dont je suis coupable, puisque j'ai pu vous amener à commettre le crime horrible du meurtre, si détestable à Dieu. Que le péché en reste sur moi! Si j'avais été un maître doux et indulgent, vous n'auriez pas conçu ce projet que jamais l'Eglise ne vous pardonnera, et qui expose vos âmes à la colère du Tout-Puissant.

—Songe à ton âme plutôt qu'aux nôtres! dit rudement Ilioucha. Nous avons le temps de nous repentir, et toi, tes minutes sont comptées! Allons, invoque la grâce de Dieu, et finissons.

—Si vous me laissez la vie, mes bienfaiteurs, dit Bagrianof de sa voix la plus persuasive, je vous aurais fait remise de toute votre dette; de plus, je vous aurais donné tout de suite du blé pour l'hiver. Ma réserve est pleine, vous le savez bien, et je vous aurais fait cadeau à chacun d'un sac de pommes de terre.

—C'est trop peu, dit un des paysans.

—Finissons! répondit Ilioucha en assujettissant le mouchoir dans sa main.

Le mot du paysan avait fait voir à Bagrianof qu'en promettant beaucoup, il pouvait se tirer de là. Les conjurés n'étaient pas tous aussi résolus qu'Ilioucha, et l'idée du meurtre dont il avait évoqué le châtiement devant eux ébranlait leur conscience timorée.

—Un sac de pommes de terre par homme dans le village, voulais-je dire, et un demi sac par femme et par enfant. Et puis je vous aurais fait remise de la redevance pour l'année prochaine.

—Allons, assez! dit impérieusement Ilioucha, qui sentait l'ennemi lui échapper. C'est fini!

Il tira sur le mouchoir, mais ses compagnons arrêtaient son bras.

—Si le maître veut faire ce qu'il dit, et encore quelque peti-

te chose, dirent-ils, ce n'est pas la peine de le tuer.

—Soit, répondit Ilioucha; je sens les verges sur mon dos, et ma carcasse, si je survis, ira pourrir en Sibérie. Vous l'aurez voulu, frères! Que votre volonté soit faite. Je ne cherchais que votre bien.

Il alla s'asseoir sur une chaise, le dos tourné.

—Qu'est-ce que tu nous donneras, si nous te laissons la vie sauve? dit alors un des paysans, regardant Ilioucha, qui ne voyait plus rien autour de lui.

—Je vous donnerai le pré qui est au bord de la rivière pour y faire paître vos bestiaux, dit Bagrianof qui se sentit sauvé.

Ce pré était le plus beau pâturage des environs, l'envie du district entier. Inondé chaque année par les crues, il produisait un fourrage abondant qui rapportait à lui seul un millier de roubles argent. Les paysans, vaincus, se regardèrent.

—Tu promets aujourd'hui, et demain tu renieras tes promesses, dit le plus décidé. Sur quoi promettas-tu?

—Sur le salut de mon âme!

—Cela ne suffit pas, dit le paysan. On pêche, puis on se repent, et le Seigneur est miséricordieux. Jure sur autre chose.

—Sur la croix! dit Bagrianof, les yeux brillants de joie.

A Continuer.

Si vous n'aimez pas les punaises, cockerelles et barbeaux, demandez à votre épicier, une boîte de poudre DESERTEUR, elle est infatigable et est sans poison ce qui permet de l'employer dans tous les meubles. 25 cts la boîte.

AVIS.

La société jusqu'ici existante en vertu de l'acte concernant les sociétés limitées, entre Thomas Cushing comme associé général et Charles Cushing comme associé spécial, tous deux de la cité de Montréal, sous les noms et raison social "Montreal Brewing Company," a été en jour dissoute par la retraite du dit Charles Cushing. Témoins nos seings en cette ville, Montréal, ce trente-unième jour de janvier, 1879. THOMAS CUSHING, C. CUSHING.

HAMILTON & CO.

105, RUE ST. JOSEPH. Magasin de Marchandises Seches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs commandes chez eux. Spécialité de Marchandises d'Etapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Etoiles à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpaca, etc. On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes. Montréal, 12 Mars 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LIVRES DE PIETE. "Anges Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00

"Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. "Manuel Complet," par Goffin, reliure anglaise, 71 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Evangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Evangile du jour. Prix, \$1.00. "Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00. "Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. "Manuel de Piété" à l'usage des élèves du Sacre-Cœur, in-18, 804 pages, tranche marbrée \$1.00, dorée \$1.25. "Miroir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts. "Paroissiens" de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc. "Recueil de Prières," par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00. "Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge," par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranche marbrée 40 cts., dorée 60 cts. Ces volumes seront expédiés par la malle franco-ports, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes à jouer, articles religieux, bon choix de littérature etc, etc.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, 250 Rue St. Paul, Vis-à-vis la rue St. Vincent, Montréal

Hôtels. HOTEL RICHELIEU, COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT, Vis-à-vis le Palais de Justice, MONTREAL. Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que PHOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal. I. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA Rue St. Gabriel Montreal. Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Bayette. PRIX: DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR, AIME BELIVEAU, Propriétaire. N.B.—On invite spécialement nos compatriotes à s'établir à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

PROVINCE DE QUEBEC. Chambre du Parlement. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arrangements ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tels avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 1er avril 1879.

AVIS aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à SAMEDI, le 1er Mai prochain, inclusivement, pour la Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec. Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M. Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour appareil calorifère." Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire. Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879. N. B.—Pas de reproduction sans ordre spécial payé.

HUILE DE LA TERRE SAINTE. LE PROPRE REMEDE de la NATURE —POUR— L'Homme et la Bete. Préparée avec l'Huile provenant de la terre au pied des Montagnes près de la source du JOURDAIN, EN PALESTINE. LES EAUX DE CE FLEUVE ONT TOUJOURS ETE CELEBRES POUR LEURS PUISSANCE DE GUERISON MIRACULEUSE! En se lavant la poitrine, l'estomac et l'épine du dos avec l'huile de la Terre Sainte, cela facilite la digestion et l'assimilation, vivifie le sang, restaure la force et la vigueur de tout le système nerveux, donne du nerf et de l'action musculaire au foie, aux poumons, au cœur, à l'estomac et aux organes génitaux, rend l'esprit plus patient et plus énergique, guérissant ainsi la Dyspepsie, l'Est Bilieux, l'Indigestion, Maladie du Foie, Constipation, Névralgie, Bronchite, Asthme, Consumption, toux violente, Diarrhée chronique, Fièvre, Polypéte du Cœur, Leucorrhée, et toutes ses maladies occasionnées par les irrégularités de la vie et un esprit fatigué, etc., etc. En se lavant avec l'HUILE DE TERRE SAINTE la partie malade du corps, elle ne manque jamais de guérir le Rhumatisme, Névralgie, Mal de Tête, Mal de Dents, Mal d'Oreilles, Coliques et Crampes, Mal de Gorge, Rhume, Inflammation de Patrine et d'Intestins, Coliques chez les Enfants, et toutes affections nerveuses et douloureuses, Entorses, Contraintes et Engorgements des Articulations. En lavant les animaux avec l'HUILE DE TERRE SAINTE, elle guérit les Entorses, Maladies, Foulures, Crevasses, Jocs étirés, Egrainures, Chocement, Foulures des Jambes, Prolapsus, Poursuivis chez les Montons, Maladies des cornes chez les vaches, Tumeurs à la tête, Galle, Pusules, etc., etc.

TEMOIGNAGES: Le REV. PERE DELANEAU, Prêtre et Missionnaire Catholique, écrit de Bethléem à l'Évêque de Baitre, de Paris: "J'arrive d'un long voyage que j'ai fait aux sources du Jourdain dans le but de connaître la condition de la population en ces lieux, pour avoir aux moyens d'établir une mission, et surtout pour examiner moi-même cette célèbre Huile Verte dont les naturels du pays se servent si efficacement pour soigner les maladies corporelles de toutes sortes. Durant le voyage j'ai rencontré un grand nombre de personnes qui toutes m'ont exalté les propriétés miraculeuses de cette Huile. Dans les environs de ces sources il y avait beaucoup de pèlerins rendus ici pour se servir de ce remède si renommé. On nous montra un grand marais couvert de roseaux, buissons et autres bryures, sur l'eau était une substance verdâtre et répandant une odeur peu agréable, c'est dans cette eau que les malades allaient se plonger. Au bas de la montagne, du côté est du lac on voyait suinter à travers les pierres cette même substance que j'avais remarquée à la surface de l'eau. Je demeurai plusieurs jours dans le voisinage pour attendre les effets de cette eau salutaire, et vraiment j'ai été frappé de son efficacité. J'en pris alors dans une bouteille pour en faire beaucoup souffrir, je lui en appliquai un peu malgré sa répugnance à cause de l'odeur désagréable qu'elle répandait et à sa grande surprise il fut bientôt en voie de guérison. J'employai le reste pour guérir un pauvre malheureux privé de ses jambes depuis plusieurs mois. Je serai heureux de fournir aux hommes de sciences tout renseignement relatif à cette étonnante liqueur." Le REV. PERE ENOCH B. BRODIE, missionnaire en Terre Sainte, écrivait de Jéricho au comité de Londres, dit: "Vous savez sans doute entendu parler du Lac à l'Huile Verte, une des sources du Jourdain, lieu remarquable par les nombreux miracles qui s'y sont opérés. Longtemps j'en ai douté, mais l'évidence m'a enfin convaincu. Cette place existe, j'y suis allé. L'apréarence n'en est certes pas attrayante, et l'odeur est loin d'être agréable; mais il y a une vertu de guérison dans cette eau ou plutôt dans cette substance huileuse qui flotte à la surface du lac et dont le simple contact guérit toute espèce de maux. J'en apportai un peu avec moi et à mon retour j'en employai à soigner mes malades arabes. La chair des épauls était enlevée du malade complètement. Les effets de cette huile sont incontestables mais les principes de sa vertu sont inconnus."

L'EXTRAIT DE ROSEES DE MIEL Du Docteur HARVEY Est un remède certain contre toutes Les MALADIES de la GORGE et des POUMONS! L'Extrait de Rosee de Miel DU DR. HARVEY GUERIT Le Rhume, La Toux, Les Bronchites, L'Asthme, La Consumption, La Coqueluche. Et tous les maux de gorge et autres, communs chez les enfants, auxquels les parents devraient toujours porter une grande attention, parce que ces maladies étant négligées ont souvent suivies par la consumption.

PREPARE SEULEMENT PAR Le Docteur JAMES HARVEY, TORONTO, ONTARIO. Vendu par tous les Pharmaciens. PRIX: \$1.00 par bouteille. Echantillon, 25 cts. Droits de propriétés réservés. TEMOIGNAGES: Toronto, 29 Déc. 1878. Je contractai il y a trois ans un rhume dangereux qui s'attacha aux poumons. J'avais une toux sèche. Je ne pouvais ni respirer le jour, ni dormir la nuit. Mon état me donnait de graves inquiétudes, mais je ne pus obtenir de soulagement qu'après avoir essayé l'Extrait de Rosee de Miel du Dr. Harvey. Je m'en servis pendant quelques semaines et maintenant je suis parfaitement guéri. C. M. CARTER. Toronto, 29 Déc. 1878. Mon enfant eut la coqueluche au printemps dernier, qui dura malgré tous les soins qu'on lui donna. Il était devenu maigre et ne pouvait plus dormir. Je n'en avais même qu'il ne put jamais guérir. J'essayai toutes sortes de remèdes et rien ne fit effet. Je lui fis prendre 3 petites bouteilles de l'Extrait de Rosee de Miel du Dr. Harvey et je suis heureux de pouvoir dire que mon enfant a parfaitement recouvré sa santé et les forces lui reviennent de jour en jour. DAME REBECCA J. MOORE. Toronto, 14 Janvier 1879. Une toux que j'ai eu pendant plusieurs années ne fit beaucoup souffrir. Je vins même à craindre que cette maladie n'eût des suites dangereuses. Je ne pus obtenir de soulagement qu'en me servant de l'Extrait de Rosee de Miel du Docteur Harvey; et après en avoir pris pendant trois semaines je cessai de tousser et maintenant je dors à mon aise et je suis revenu à un état d'entière santé. GEORGE K. NORRIS. 15 Avril.